

Délibération n° 2018-04-26

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Modalité de mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme du Broc

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

13 septembre 2018

Date d'affichage du compte rendu

28 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
 Présents : 87
 Votants : 101
 Pour : 101
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER isabelie à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L. 153-48 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2018 ;

VU la délibération du conseil municipal du Broc en date du 25 août 2006 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du Broc en date du 20 février 2015 ;

VU la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal du Broc en date du 20 février 2015 ;

VU l'arrêté ADE-2018-009 en date du 25 juillet 2018 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme du Broc ;

CONSIDÉRANT que, par arrêté en date du 25 juillet 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) du Broc ;

CONSIDÉRANT que cette procédure a pour objet la modification du règlement de la zone AUj (zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation afin d'accueillir des constructions destinées aux activités industrielles, logistiques, artisanales et commerciales) afin de faciliter l'implantation d'activités sur une zone en cours d'aménagement en simplifiant la rédaction des critères relatifs aux espaces commerciaux, et qu'elle va également permettre d'optimiser le foncier économique ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit donc d'autoriser les activités commerciales complémentaires d'une activité artisanale ou industrielle dans une limite de 500 m² de surface de plancher (règle actuelle : maximum 10 % de la surface de plancher totale des constructions aménagées sur la même unité foncière, dans une limite de 300 m²) ;

CONSIDÉRANT que le rapport de présentation de cette modification simplifiée, expliquant le projet de modification et l'exposé des motifs, est annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois minimum afin que le public puisse formuler ses observations, et qu'un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à disposition du public à la mairie du Broc, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès du service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire dès la publication de la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de l'Agglo Pays d'Issoire en présentera le bilan au conseil communautaire pour adoption de la modification simplifiée, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie du Broc durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie du Broc aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 8 octobre au 9 novembre 2018 inclus ;
- de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition : cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie du Broc dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27 / 09 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28 / 09 / 2018



Envoyé en préfecture le 07/01/2019

Reçu en préfecture le 07/01/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20181217-DEL2018_06_25-DE